

Équipement §)	
Feux de route	CR (E)
Feux de croisement	CR (E)
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R-SI (E)
Feux stop	R-SI (E)
Clignoteurs	av 1 (E) ar 2a (E)
Catadioptres	av ar 2+2= I (E)
Feux de gabarit	av ar
Feux arrière de brouillard	
Feux complémentaires	4/ lampes de travail avec lampe-témoin
Eclairage plaque	
Essuie-glace	1/ balai
Avertisseurs	SEIMA CH 5 1201 02 avec/sans lave-glace ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Tracteur		
Marque et type	INTERNATIONAL	8 5 6	A X L
Homologation N°	CH 4423 64		
Carrosserie			
Places	total 1 + 1	avant	
Poids à vide	3800	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	19,89
Poids total	-	Cylindrée	3907

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- *) Transmission : sur demande avec boîte de vitesses sous charge = 12 vitesses;
dispositif mécanique d'arrêt selon l'art. 20, al. 4 OCE: verrouillage complémentaire dans la boîte.
- ***) Entraînement : sur toutes les roues avec libération de la traction avant.
- +) Variante de pneus : AV = 13.6 - 24 6 PR 2680 (1,6) Vmax 30 km/h
14.9/11 - 24 6 PR 2500 (1,0) 30 km/h
11.2/10 - 28 6 PR 2190 (1,6) 30 km/h
12.4 - 28 6 PR 2550 (1,7) 30 km/h
AR = 18.4 - 34 6 PR 4500 (1,1) 30 km/h
14.9 - 38 6 PR 3740 (1,4) 30 km/h
15.5 - 38 6 PR 3530 (1,4) 30 km/h
16.9 - 38 6 PR 4250 (1,3) 30 km/h
- §) Équipement : la hauteur des feux de position, des feux rouges et stop ainsi que des clignoteurs AV + AR est admise pour raisons techniques;
lorsque le véhicule dépasse 2100 mm de largeur, des feux de gabarit sont obligatoires.

Inscription dans le permis de circulation:

101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge.